

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente
La conseillère Madame Noëlle Hayes, présente
Le conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, présent
Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent
Le conseiller Monsieur Gilles Valcourt, présent

Sous la présidence de Madame Sylvie Dubé, mairesse.

Le poste de conseiller no 3 est vacant

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août et de la séance extraordinaire du 26 août 2021 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Rapport financier – Année 2020 – Présentation et dépôt (résolution)
 - 5.2.2 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 3 août 2021 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.3 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'août 2021 et comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.4 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.5 Paiement du Fonds réservé pour élus – Fin de mandat (résolution)
 - 5.2.6 Rapport de la situation financière au 3 septembre 2021 (dépôt)
 - 5.3 Facturation des services pour usage complémentaire dans une partie de logement :
 - 5.3.1 Usage commercial : 86, rue Hope (résolution)
 - 5.3.2 Usage commercial relié à la garde d'animaux dans le périmètre urbain : 160, chemin Victoria Ouest (résolution)
 - 5.4 Site web de la ville : mise à jour, intégration des logos de la ville et de Cœur Villageois et informations du volet Cœur villageois (résolution)
 - 5.5 Suivi de la Médaille du lieutenant-gouverneur remise à Madame Nicole Gagné (information)
 - 5.6 Adoption du Plan d'action - Municipalité amie des aînés et Politique familiale (résolution)
 - 5.7 Employés
 - 5.7.1 Réorganisation secteur travaux publics – Mise à pied : Marc Duchesneau (résolution)
 - 5.7.2 Stage en secrétariat (résolution)
 - 5.8 Cain Lamarre – Services juridiques 2022 (résolution)
 - 5.9 Place aux jeunes Haut-Saint-François – Demande de soutien financier 2021-2022 (résolution)

- 5.10 Soirée reconnaissance bourse aux finissants – 12 octobre 2021 (résolution)
- 5.11 Demande l'école St-Paul : utilisation d'un local pour réunions (résolution)
- 5.12 Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaire au cours du mois de septembre 2021 (résolution)

6. Sécurité publique

- 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Inspections et vérifications en sécurité incendie 2021-2022 (résolution)
 - 6.1.2 Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 3 au 9 octobre 2021 – Tournée pour la vérification des détecteurs de fumée (résolution)
 - 6.1.3 Formation Pompier 1 – Raison d'inscription tardive (résolution)
 - 6.1.4 Test annuel accélération/freinage et pompe – camion autopompe (résolution)

7. Voirie

- 7.1 Route 257
 - 7.1.1. Pavage entre Scotstown et Lingwick (Gould) – Contribution financière demandée (résolution)
 - 7.1.2. Rue de Ditton (route 257) : Installation du ponceau supplémentaire et la contribution financière de la MRC du Haut-Saint-François
- 7.2 Entretien chemins d'hiver
 - 7.2.1 Achat de pierres et déglacant (résolution)
 - 7.2.2 Demande de soumission pour déneigement des cours des bâtiments municipaux (résolution)

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

- 8.1 Fuite d'aqueduc sur la rue Albert : location machinerie et achat de pièces (résolution)

9. Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 91 rue Argyle – Non-respect des règlements d'urbanisme – Avertissement pour régulariser la situation (résolution)
- 9.2 Projets du PRAFI – volet Aménagements résilients : Infrastructures et aménagements pour la gestion durable des eaux de pluie et de ruissellement (résolution)

10. Loisir et culture

- 10.1 Hôtel de Ville : travaux d'aménagement de la cuisine (2^e étage) (résolution)
- 10.2 Chaumière : frais d'électricien pour l'installation d'une lanterne (résolution)
- 10.3 Date de la tenue de l'Halloween 2021 (résolution)
- 10.4 Affichage pour entretien patinoire – Saison 2021-2022 (résolution)
- 10.5 Piste de ski de fond – Saison 2021-2022
 - 10.5.1 Demande d'autorisation à la MRC du Haut-Saint-François (résolution)
 - 10.5.2 Affichage pour entretien piste de ski de fond (résolution)
- 10.6 Hampden : Demande de soutien financier pour projet (résolution)
- 10.7 Cuisines collectives Haut-St-François - Lettre d'appui à la phase 2 du projet « Cuisinons le HSF » (résolution)

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

- 11.1 Isolation d'une partie de la caserne incendie (résolution)
- 11.2 Compteurs d'eau : commerces, industries, institutions (résolution)
- 11.3 Frais discrétionnaires pour transmission de document de la cour municipale aux contrevenants (résolution)
- 11.4 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 05.

Aucune personne n'assiste à la séance à l'exception de Monsieur Jérôme Poulin, vérificateur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la présentation du rapport financier de l'année 2020.

Madame Sylvie Dubé, mairesse déclare la séance ouverte.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

2021-09-397

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis est modifié pour l'ajout du point suivant :

11.1 : Isolation d'une partie de la caserne incendie

11.2 : Compteurs d'eau : commerces, industries, institutions

11.3 : Frais discrétionnaires pour transmission de document de la cour municipale aux contrevenants (résolution)

Que l'ordre du jour modifié est accepté par les membres du conseil.

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août et de la séance extraordinaire du 26 août 2021 (résolution)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août et de la séance extraordinaire du 26 août 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-09-398

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août et de la séance extraordinaire du 26 août 2021 et qu'ils soient adoptés.

ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers

Aucune personne n'assiste à la séance du conseil.

Le conseiller Monsieur Gilles Valcourt fait part que le nettoyage de certains terrains privés dans le périmètre urbain doit être surveillé pour éviter l'accumulation de déchets ou divers matériaux.

5. Administration et finances

5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)

La conseillère Madame Cathy Roy indique qu'elle a participé à la rencontre du comité des loisirs de la MRC du Haut-Saint-François le 2 septembre dernier en visioconférence.

Le comité des Loisirs Hampden-Scotstown tiendra son assemblée générale annuelle jeudi 9 septembre prochain.

Madame Sylvie Dubé, mairesse, explique que la MRC du Haut-Saint-François a annulé la tenue de son atelier mensuel qui devait avoir lieu il y a quelques jours.

5.2 Finance :

5.2.1 Rapport financier – Année 2020 – Présentation et dépôt (résolution)

Monsieur Jérôme Poulin de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, vérificateurs de la municipalité présente les états financiers pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2020;

2021-09-399

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le rapport financier préliminaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 est remis aux membres du conseil et que ceux-ci acceptent son dépôt et mandatent Madame Monique Polard, directrice générale, pour le transmettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les recettes de fonctionnement et d'investissements totales s'élèvent à 989 164\$
Les dépenses de fonctionnement sont de 1 051 742 \$ (incluant 220 184 \$ d'amortissement)

L'année 2020 se termine par un surplus fiscal d'opérations : 81 034 \$

Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2020 est de 134 145 \$

Le surplus accumulé affecté au 31 décembre 2020 : 315 989 \$ se répartit ainsi :

. Eau usée (vidange des étangs d'eau usée) :	88 000 \$
. Aqueduc et égout :	52 000 \$
. Travaux PIQM PRIMEAU :	22 000 \$
. Administration :	21 582 \$
. Incendie :	13 939 \$
. Voirie :	13 939 \$
. Hygiène du milieu :	13 939 \$
. Parc Loisirs et culture :	10 454 \$
. Autres :	13 469 \$
. Mandat élus :	3 500 \$
. Immobilisation Hôtel de Ville :	41 167 \$
. Terrain :	2 000 \$
. Compteurs d'eau :	20 000 \$

ADOPTÉE

5.2.2 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 3 août 2021 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2021-09-400

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 654,87 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

<u>Fournisseur</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Distributions Michel Fillion	Habit - incendie Scotstown	654,87 \$
	TOTAL :	654,87 \$

ADOPTÉE

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

5.2.3 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'août 2021 et comptes courants à payer (résolution)

La liste des comptes est remise aux membres du conseil.

Liste des chèques payés depuis la séance du 3 août 2020

Salaires nets payés du 1er août au 31 août 2021 :	23 168,18 \$
Dubé Sylvie	Frais déplacement juillet 45,05 \$
Hydro Québec	Parc Walter MacKenzie 46,39 \$
Hydro Québec	Éclairage des rues 599,40 \$
Agence des douanes	Remises employeur 2 162,85 \$
Revenu du Québec	Remises employeur 5 655,96 \$
Hydro Québec	1er au 31 juillet - Éclairage des rues 599,40 \$
Hydro Québec	Poste de Chlore 1 943,33 \$
BELL Canada	Poste de chlore 82,13 \$
BELL Canada	Station épuration 82,13 \$
BELL Canada	Téléphone garage 94,20 \$
BELL Canada	2e ligne bureau 93,57 \$
Visa Desjardins	Voirie : Carburant, pièces pour tracteur 252,10 \$
Visa Desjardins	Papeterie : Cadres et autres fournitures, frais de poste, 568,66 \$
Dubé Équipement bureau	Papier 11x17; cartons; batteries, etc. 344,94 \$
Infotech	Ajout d'un poste de travail : Commis 2 517,39 \$
Hydro Québec	Parc W-M et jeux d'eau 46,39 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Voirie : Ficelle - Rue Hope 335,83 \$
MRC du HSF	Septembre - Téléphonie IP, interurbains, fibre 604,68 \$
GLS (Dicom Express)	Analyse eau potable 66,66 \$
Philippe Mercier Inc.	Modification de l'entrée électrique – Hôtel de Ville 13 739,51 \$
Municipalité Bury	Entraide incendie - 13, Rue Albert – 2021-03-02 442,51 \$
Réal Huot Inc.	Réseau égout - Pastilles colorantes fluo 144,82 \$
Fonds information Territoire	Frais : Avis de mutations (MERN) 12,20 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Vérification comptable 799,07 \$
Groupe Signalisation Estrie	Panneaux signalisation et livraison 246,40 \$
Garage Langlois	Couteaux de tracteur à gazon (3) 113,65 \$
Valoris / Régie intermun.	Site enfouissement et redevance 3 815,05 \$
Aquatech	Août – Expl. réseaux aqueduc et égout 3 913,90 \$
J.U. Houle Ltée	Réparation de manchon 2 po x 12 po 181,16 \$
Duchesneau, Marc	Remboursement vêtements travail selon contrat 100,00 \$
CAUCA	Frais de communication vocale du 1-05 au 31- 76,29 \$
Distributions Michel Fillion	Habit - incendie Scotstown 654,87 \$
La Cartoucherie	Lecture photocopieur au 28 juillet 2021 681,72 \$
Location Cookshire	Voirie : location scie à béton : rue Hope 333,43 \$
Produits Sany	Poste chlore: Javel (10) et contenants 410,47 \$
Serres Arc-en-Fleurs (Les)	Fleurs incluant livraison 1 157,16 \$
Const. Les frères Morin	Travaux sur chaumière écossaise 862,31 \$
Guylaine Robert	Septembre - Entretien ménager 333,33 \$
Monuments Gagnon	Inscription supplémentaire sur banc hommage Iain Macaulay 181,66 \$
Manon Bouchard	29 juin et 12 août - Déplacements Caisse La Patrie 32,90 \$
Marc Turcotte	Août - Travaux d'inspection : honoraires et frais déplacement 327,60 \$
Pro Énergie Tech	Installation d'une thermopompe : Petit Écossais 6 726,04 \$
	Total : 72 595,29 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

2021-09-401

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les comptes soient approuvés et que le paiement est autorisé et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

ADOPTÉE

5.2.4 Engagement de dépenses (résolution)

2021-09-402

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de septembre 2021 à la somme de 19 005,00 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Septembre
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	30,00 \$
Sous-total	180,00 \$	
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	100,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	200,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	300,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	400,00 \$
Sous-total	1 200,00 \$	
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	150,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	200,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	200,00 \$
Sous-total	3 800,00 \$	
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	1 500,00 \$
02-320-00-620	Gravier, terre	800,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	200,00 \$
Sous-total	4 000 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	300,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total	7 525,00 \$	
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire - Entretien et réparations	500,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	200,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	700,00 \$
Sous-total	2 300,00 \$	
TOTAL	TOTAL:	19 005,00 \$

ADOPTÉE

5.2.5 Paiement du Fonds réservé pour élus – Fin de mandat (résolution)

Considérant que l'adoption du règlement 485-20 relatif à la rémunération des élus et l'article 11 stipulent l'énoncé suivant :

ARTICLE 11

Bonification pour compléter le mandat du terme

Annuellement une somme de cinq cents dollars (500 \$) pour chacun des membres du conseil sera versée dans un Fonds réservé.

À la fin du terme, si l'élu a complété en entier son mandat, la somme lui étant dédiée lui sera versée en totalité.

Dans le cas de la nomination d'un nouveau membre du conseil par une élection partielle en court de mandat, la somme calculée selon les mois de mandat et recueillie, lui sera versé à la condition qu'il a complété le terme.

Dans le cas où un élu en cours de mandat change de poste à la suite d'une démission ou d'un décès d'un autre membre du conseil et que cet élu termine au complet le mandat, la somme complète lui sera versée pour avoir siégé au conseil municipal pendant les quatre (4) années consécutives du mandat.

Considérant que le mandat débute la suite des élections municipales générales de 2017 et se termine dans les prochaines semaines;

2021-09-403

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise le versement de cette bonification à chacun des membres du conseil selon l'énoncé de l'article 11 du règlement 485-20 et le transfert du fonds réservé au fond général pour le paiement.

ADOPTÉE

5.2.6 Rapport de la situation financière au 3 septembre 2021 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 3 septembre 2021 a été transmis aux membres du conseil avec l'ordre du jour de la séance du 7 septembre 2021 ainsi que les documents relatifs aux points inscrits sur l'ordre du jour.

5.3 Facturation des services pour usage complémentaire dans une partie de logement

5.3.1 Usage commercial : 86, rue Hope (résolution)

Considérant que les propriétaires qui souhaitent changer l'usage de leur immeuble ou une partie d'immeuble doivent faire la demande d'un permis dans le but de confirmer que l'usage souhaité respecte les règlements en vigueur;

Considérant que les propriétaires qui utilisent leur immeuble ou une partie de leur logement pour un usage commercial s'exposent à des frais supplémentaires pour certains services offerts par la municipalité, tels que l'aqueduc, l'égout, les collectes des ordures, etc.;

Considérant qu'un usage commercial, soit un salon de coiffure est exercé dans l'immeuble situé au 86, rue Hope, Scotstown, depuis quelques mois;

2021-09-404

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le propriétaire doit faire la demande de changement d'usage commercial exercé dans une partie de logement;

Que le conseil municipal adopte cette résolution pour facturer les frais supplémentaires reliés à l'usage commercial exercé dans une partie de logement du 86, rue Hope, Scotstown selon les mois en fonction et pour une équité envers les commerces de salon de coiffure en opération sur le territoire de Scotstown à ce jour selon les taux du règlement 483-20.

ADOPTÉE

5.3.2 Usage commercial relié à la garde d'animaux dans le périmètre urbain : 160, chemin Victoria Ouest (résolution)

Considérant l'adoption du règlement 490-21 établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Scotstown;

Considérant que le nombre maximum autorisé par le règlement 490-21 est 3 poules sauf si un droit acquit peut être reconnu par le conseil municipal selon l'article 7 du règlement 490-21;

Considérant que les propriétaires du numéro civique 160, chemin Victoria Ouest, Scotstown, possèdent depuis quelques années un nombre supérieur de poules et exercent une activité commerciale par la vente d'œufs;

Considérant le nombre d'animaux gardés à cet endroit exige une quantité d'eau potable pour leurs besoins quotidiens;

2021-09-405

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les propriétaires doivent faire la demande de changement d'usage commercial exercé sur cet immeuble;

Que le conseil municipal adopte cette résolution pour facturer les frais supplémentaires reliés à l'utilisation d'eau potable pour les soins d'un nombre

élevé d'animaux de basse-cour sur l'immeuble au 160, chemin Victoria Ouest, Scotstown à partir de la date de l'adoption du règlement.

ADOPTÉE

5.4 Site web de la ville : mise à jour, intégration des logos de la ville et de Cœur Villageois et informations du volet Cœur villageois (résolution)

Considérant qu'une mise à jour du site web de la Ville de Scotstown serait nécessaire puisqu'une mise à jour n'a été faite depuis plusieurs mois;

Considérant que le conseil municipal a reçu une demande du comité Cœur Villageois pour avoir un accès au volet « Cœur villageois » sur le site web;

2021-09-406

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services de Monsieur David Leblanc de l'entreprise Caractère gras pour les travaux suivants :

. Faire les mises à jour et le ménage du site web : exemple: il y a plusieurs plugins qui ne servent à rien et plusieurs plugins font la même chose comme 3 plugins d'infolettre, 3 plugins de traduction, etc.

. Faire une copie du site sur nos serveurs. Ce sera plus sécuritaire : temps: +-4h

. Mettre le logo «Coeur Villageois sur l'accueil : temps: +-30min

. Le logo de la ville sera mis sur la page d'accueil.

Le tarif horaire est de 80\$/h

Le conseil autorise le comité Cœur Villageois de Scotstown à remettre des textes, photos et mises à jour pour le volet « Cœur villageois » du site web au conseil municipal, quatre (4) fois par année pour approbation avant la diffusion sur le site web.

ADOPTÉE

5.5 Suivi de la Médaille du lieutenant-gouverneur remise à Madame Nicole Gagné (information)

Entendu le dépôt de candidature de Madame Nicole Gagné, résidente de Scotstown pour recevoir la Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec visant à souligner son engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire depuis plusieurs années ;

Entendu que Madame Gagné a obtenu ce prestigieux prix et que le conseil municipal tient à souligner officiellement la remise de la Médaille du lieutenant-gouverneur en présence de L'honorable J. Michel Doyon, c.r., B.A., LL. L., Ph. D., Ad. E., Lieutenant-gouverneur du Québec, qui sera de passage à Scotstown le 1^{er} octobre prochain;

2021-09-407

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent de préparer cette cérémonie officiellement et qu'un budget d'une somme maximum de deux cents dollars (200 \$) soit accepté pour l'achat d'un rafraîchissement et autres.

ADOPTÉE

5.6 Adoption du Plan d'action - Municipalité amie des aînés et Politique familiale (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown recevait la reconnaissance de Scotstown comme Municipalité amie des aînés (MADA), par une lettre de Madame Francine Charbonneau, Ministre responsable des Aînés, Ministre responsable de la lutte contre l'intimidation, Ministre responsable de la région de Laval, Députée de Mille-Îles, en date du 26 mai 2016;

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

Considérant que cette reconnaissance MADA de Scotstown était valide pour la durée de son plan d'action 2016-2018 et que le comité responsable de faire le suivi et préparer une mise à jour du plan d'action à travailler plusieurs mois pour ce dossier et à présenter le tout au conseil municipal;

Considérant que la Municipalité du Canton de Hampden a adhéré à la démarche MADA de la Ville de Scotstown puisque les deux municipalités travaillent conjointement depuis plusieurs années à divers projets de développement ;

2021-09-408

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le Plan d'action pour les années 2021-2022-2023 pour obtenir la reconnaissance comme Municipalité amie des aînés (MADA) pour la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden;

Que cette demande soit transmise au Secrétariat aux aînés, Ministère de la Santé et des Services sociaux avec le Plan d'action 2021-2022-2023.

ADOPTÉE

5.7 Employés

**5.7.1 Réorganisation secteur travaux publics – Mise à pied (manque de travail) :
Marc Duchesneau (résolution)**

Considérant que les travaux importants du secteur « Travaux publics » de la Ville de Scotstown sont terminés et que le suivi des travaux de maintenance exige moins d'employés à cette période de l'année;

2021-09-409

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal réduise le nombre d'employés au secteur des Travaux publics en raison du manque de travail et remette une cessation d'emploi à Monsieur Marc Duchesneau pour une période indéterminée.

Que le lien d'emploi demeure entre la Ville de Scotstown et Monsieur Duchesneau.

ADOPTÉE

5.7.2 Stage en secrétariat (résolution)

Considérant que la Ville a reçu une demande d'offrir un stage en bureautique à une citoyenne de Scotstown pour une durée totale de 35 à 40 heures;

Considérant que le conseil municipal encourage la persévérance scolaire et souhaite soutenir les gens dans leur démarche d'obtenir leur certificat d'études et diplôme ;

2021-09-410

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown accepte d'offrir un stage à Madame Lise Lecours de Scotstown dans son domaine d'études en bureautique.

Le stage sera fait au sein de l'administration municipale pour une durée de 35 à 40 heures.

Ce stage permettra d'offrir une expérience de travail à un(e) étudiant(e).

Madame Monique Polard, directrice générale est mandatée pour faire le suivi de ce stage.

ADOPTÉE

- 2021-09-411** **5.8 Cain Lamarre – Services juridiques 2022 (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
ADOPTÉE
- 2021-09-412** **5.9 Place aux jeunes Haut-Saint-François – Demande de soutien financier 2021-2022 (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que la Ville de Scotstown remette un soutien financier à Place aux jeunes du Haut-Saint-François au montant de 122,25 \$ qui est calculé selon un montant équivalent à 25 \$ par 100 habitants.
ADOPTÉE
- 2021-09-413** **5.10 Soirée reconnaissance bourse aux finissants – 12 octobre 2021 (résolution)**
Considérant l'adoption de la résolution 2021-08-364 le 3 août dernier;
- Considérant que les membres du conseil souhaitent que cette date soit également réservée pour inviter les parents des nouveau-nés de l'année 2020 pour le tirage et la remise du certificat d'épargne études au montant de 1 000 \$
- Considérant que deux (2) nouveau-nés de l'année 2020 sont résidents de Scotstown;
- SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que la date du 12 octobre 2021 soit réservée pour la tenue de ces deux événements et organisée ainsi :
- . À 18 h 30 : Réception des parents des nouveau-nés et tirage du certificat d'épargne-études;
 - . À 19 h : Soirée reconnaissance des finissants.
- Une invitation sera transmise aux personnes concernées.
ADOPTÉE
- 2021-09-414** **Achat d'un cadeau pour le deuxième nouveau-né de l'année 2020**
Considérant la remise d'un certificat d'épargne-études à un nouveau-né de l'année 2020 lors du tirage qui sera remis le 12 octobre prochain;
- Considérant qu'il y a deux nouveau-nés de l'année 2020 résidents de Scotstown et que le certificat d'épargne-études est remis à un seul nouveau-né;
- SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que conseil municipal autorise l'achat d'un cadeau d'une valeur de cinquante dollars (50 \$) qui sera remis au nouveau-né de l'année 2020 n'ayant pas obtenu le certificat d'épargne-études;
- Qu'une demande soit adressée à la Municipalité de Hampden de participer financièrement à l'achat de ce cadeau ou de fournir un cadeau d'une valeur égale dans le cas qu'il y ait un ou des nouveau-nés de l'année 2020 résidents de Hampden.
ADOPTÉE

5.11 Demande l'école St-Paul : utilisation d'un local pour réunions (résolution)

Entendu que l'École primaire Saint-Paul de Scotstown en date du 25 août dernier par courriel a demandé à la Ville de Scotstown la possibilité d'utiliser une salle dans l'Hôtel de Ville pour tenir des réunions pour 8 personnes (une table et chaises) pour les 9 dates suivantes:

7 septembre 2021
7 octobre 2021
23 novembre 2021
20 janvier 2022
21 février 2022
31 mars 2022
19 avril 2022
3 mai 2022
6 juin 2022;

2021-09-415

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la demande reçue de l'École Saint-Paul de Scotstown pour l'utilisation d'un local gratuitement pour les dates indiquées.

ADOPTÉE

5.12 Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaire au cours du mois de septembre 2021 (résolution)

2021-09-416

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les membres du conseil délégués des divers comités municipaux et la directrice générale à participer aux rencontres par visioconférence qui se dérouleront au cours du mois de septembre selon leur disponibilité et l'urgence du travail à faire.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Inspections et vérifications en sécurité incendie 2021-2022 (résolution)

2021-09-417

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance de la correspondance du ministère de la Sécurité publique datée du 5 août 2021 énonçant qu'en vertu de l'article 145 de la Loi sur la sécurité incendie, le ministère de la Sécurité publique (MSP) peut effectuer des inspections des services de sécurité incendie, afin de vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre contenues dans les schémas de couverture de risques et de s'assurer du respect, par les autorités régionales et locales, de l'application des mesures visées par la Loi et de ses textes d'application.

ADOPTÉE

6.1.2 Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 3 au 9 octobre 2021 – Tournée pour la vérification des détecteurs de fumée (résolution)

2021-09-418

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que dans le cadre de la semaine de prévention des incendies, la Ville de Scotstown diffuse de l'information aux citoyens sur la sécurité et l'importance de la vérification des détecteurs de fumée.

Selon les mesures sanitaires à respecter en raison de la COVID-19, le Service incendie prendra la décision au cours des prochains jours si une tournée pour la vérification des avertisseurs de fumée auprès des citoyens de Scotstown a lieu.

Si une tournée a lieu, les informations seront diffusées aux citoyens pour l'Info-Scotstown, la page Facebook de la ville et le site web.

ADOPTÉE

6.1.3 Formation Pompier 1 – Raison d'inscription tardive (résolution)

Considérant qu'en raison de la pandémie de la COVID-19 et qu'une formation n'était dispensée en présentielle depuis plusieurs mois depuis le mois de mars 2020;

Considérant qu'aucune déclaration n'a été faite auprès du ministère pour indiquer l'inscription de participant à une formation Pompier 1 à l'automne 2020 puisqu'il n'y avait de formation en présentielle;

Considérant que le besoin de formation pompier 1 n'avait pas été prévu en septembre 2020 lorsque l'opération de validation auprès des services incendie et que le ministère souhaite obtenir une résolution du conseil pour permettre un remboursement au niveau de la subvention et que dans cette résolution, ils veulent qui soit mentionné la raison pour le lequel les besoins n'avaient pas été identifier;

Considérant que les formations en présentielle ont repris au cours du printemps 2021 et qu'un pompier volontaire du Service incendie de Scotstown a suivi le premier module de la formation Pompier 1 au cours de cette période;

2021-09-419

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown adopte cette résolution afin de valider auprès du ministère de la Sécurité publique la raison liée à la pandémie de la COVID-19 et qu'aucune date de reprise de formation n'était connue pour l'inscription de participant, mais que dès la reprise de ces formations, un pompier volontaire a été inscrit et a suivi la première partie de la formation Pompier 1, soit Monsieur Marc-André Lapierre-Lagacé.

ADOPTÉE

6.1.4 Test annuel accélération/freinage et pompe – camion autopompe (résolution)

2021-09-420

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil autorise les essais annuels de freinage et accélération ainsi que la vérification de la pompe sur le camion incendie Freightliner en conformité avec la recommandation du ministère de la Sécurité publique pour les véhicules incendie par le Garage JB Laroche (Lennoxville).

Monsieur René Charron, directeur incendie, est responsable de ce dossier et de se rendre avec le camion au garage.

Lors de ces inspections, les municipalités désignées par les ententes d'entraide automatique seront avisées.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Route 257

7.1.1. Pavage entre Scotstown et Lingwick (Gould) – Contribution financière demandée (résolution)

ATTENDU QU'UNE entente a été signée entre les municipalités de Weedon, La Patrie, Lingwick, Scotstown, le Canton de Hampden et la MRC du Haut-Saint-François pour la réfection de la route 257;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière peut être accordée pour payer une partie des coûts relatifs au pavage de la route 257 en gravier entre Scotstown et le secteur de Gould à Lingwick;

ATTENDU QU'UNE telle opportunité peut être un incitatif très important pour le développement de Scotstown et ne se représentera pas de sitôt vu le montant total des subventions obtenues et que plus les années passent et plus les coûts vont augmenter;

À CES CAUSES,

2021-09-421

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown accepte de contribuer à un montant maximum de 200 000\$ qui équivaut à la part additionnelle de chacune des cinq municipalités faisant partie de l'entente pour les travaux de pavage de la section en gravier de la route 257 entre Scotstown et Lingwick.

ADOPTÉE

7.1.2. Rue de Ditton (route 257) : Installation du ponceau supplémentaire et la contribution financière de la MRC du Haut-Saint-François (résolution)

Entendu les travaux actuellement effectués sur la route 257 entre le périmètre urbain de Scotstown et la limite de la municipalité en direction de la Municipalité de La Patrie;

Entendu qu'une vérification a été faite avec la firme d'ingénieur pour l'installation d'un ponceau supplémentaire pouvant aider à l'écoulement des eaux lors de la fonte des neiges ou des pluies diluviennes;

Entendu l'estimation des coûts exigés pour ces travaux, la Ville de Scotstown a reçu cette note de la MRC du Haut-St-François, à savoir :

Le prix actuel fourni par l'entrepreneur de la municipalité est de 19 460\$ et celui de Pavage Centre Sud est de 30 400\$.

De plus, dans le prix fourni par votre entrepreneur, il manque encore des opérations, ce qui ferait augmenter son prix sauf que nous n'avons plus beaucoup de temps si vous voulez que les travaux se fassent donc ce qui vous est proposé, c'est qu'un montant de 10 000\$ sera absorbé par les travaux en cours de la 257 et que la différence de 20 400\$ sera facturée et absorbée par la ville de Scotstown et s'assurera que les travaux seront faits correctement et sous la même garantie que les travaux de la 257 et aussi selon les exigences de l'ingénieur dont les coûts ont été absorbés par le projet de la 257.

Donc si cela vous convient, il me faudra une résolution dans laquelle il sera dit que vous autoriser que les travaux au montant de 30 400\$ soient autorisés et faits par Pavage Centre Sud à l'intérieur des travaux de la 257, qu'un montant de 20 400\$ sera payé par la ville de Scotstown montant dont la facture viendra de la MRC du Haut-Saint-François et que la différence fera partie des travaux de la 257.

2021-09-422

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown ne retienne pas l'offre de la MRC du Haut-Saint-François et étudiera une autre approche pour permettre l'écoulement des eaux lors de la fonte des neiges ou des pluies diluviennes lors des travaux prévus sur la rue de Ditton l'an prochain dans le cadre du Programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

7.2 Entretien chemins d'hiver

7.2.1 Achat de pierres et déglacant (résolution)

2021-09-423

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'il soit autorisé l'achat d'une quantité approximative de 20 tonnes de pierres 1/8 – 1/4 avec du sel de déglacage auprès de la compagnie Construction DJL (Sherbrooke) ou d'un autre fournisseur pour l'entretien des trottoirs en saison hivernale au meilleur prix la tonne plus les taxes.

Le transport sera effectué par une entreprise locale au garage municipal.

ADOPTÉE

7.2.2 Demande de soumission pour déneigement des cours des bâtiments municipaux (résolution)

2021-09-424

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande des offres de services pour le déneigement des cours de l'Hôtel de Ville et du garage municipal et la caserne incendie.

Les personnes intéressées doivent remettre leur offre au plus tard le 23 octobre 2021 à 12 h (midi) par écrit et transmettre le tout par courrier au bureau municipal à l'adresse suivante : Ville de Scotstown, 101 chemin Victoria Ouest, Scotstown (QC) J0B 3B0, ou par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca ou par télécopieur : 819-560-8434.

Le contrat sera octroyé par l'adoption d'une résolution par le conseil municipal et signé entre la personne ayant obtenu le contrat et la Ville de Scotstown. La durée du contrat débute à partir de la première neige et se termine à la dernière neige pour la saison 2021-2022.

Les frais de ce contrat doivent être indiqués clairement. Le montant sera payé en deux (2) versements égaux, soit 50 % à la signature du contrat et le versement final de 50 % à la fin du contrat. Les paiements seront faits par chèque.

1. Les obligations du contractuel :
 - a) Fournir les équipements, carburant et toutes pièces d'entretien des équipements utilisés;
 - b) Maintenir ses équipements en bon état;
 - c) Le déneigement devra être fait à chaque fois qu'il y a une accumulation de 5 pouces et plus de neige, 7 jours sur 7;
 - d) Toutes branches et tous obstacles devront être enlevés et mis sur le côté de la piste cyclable;
 - e) Lors de l'entretien, le contractuel devra prendre les précautions nécessaires pour éviter de nuire aux véhicules pouvant être stationnés dans les cours des bâtiments visés par le contrat, aux bacs pour les déchets-récupération-compost et à toutes personnes qu'il pourrait rencontrer;
2. Profil de qualification et conditions :

Une expérience de travail pertinente est un atout;
Permis de conduite valide;

Être propriétaire des équipements roulants utilisés et fournir une copie des immatriculations;
Fournir une preuve d'assurance responsabilité d'une valeur minimum de 2 000 000\$.

La Ville de Scotstown ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services qui lui auront été remises et se réserve le droit d'annuler cette offre de services si une erreur est découverte avant l'obtention du contrat.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Fuite d'aqueduc sur la rue Albert : location machinerie et achat de pièces (résolution)

Considérant qu'une fuite d'eau a été détectée sur la rue Albert et qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux de réparation le plus rapidement possible;

2021-09-425

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la location de machinerie lourde pour l'excavation ou est située la fuite d'eau et l'achat des fournitures en tuyauterie.

Les travaux seront effectués par les employés de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 91 rue Argyle – Non-respect des règlements d'urbanisme – Avertissement pour régulariser la situation (résolution)

Considérant la réglementation au niveau urbanisme et nuisance en vigueur sur le territoire de la Ville de Scotstown;

Considérant qu'il a été constaté qu'un conteneur maritime est installé sur le terrain du 91, rue Argyle;

Considérant qu'il y a lieu de vérifier le branchement de l'immeuble du garage converti en résidence pour s'assurer que les branchements de l'aqueduc et des égouts sont faits selon les règles et spécifiquement sur les conduites principales directement;

2021-09-426

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'un avis soit transmis par courrier recommandé au propriétaire pour l'aviser qu'il doit se départir dans un délai de 10 jours du conteneur installé sur sa propriété le tout afin de respecter l'article 6.15 du règlement de zonage no. 349-06 qui stipule ce qui suit :

6.15 Architecture et apparence extérieure des bâtiments

La forme, la structure, les proportions, les matériaux et la couleur d'un bâtiment doivent s'intégrer harmonieusement au cadre où il est situé.

L'utilisation de wagons de chemin de fer, de tramways, d'autobus, de remorques (boîtes de camions et boîtes de trains), de roulottes, de conteneurs ou de tout autre véhicule de même nature, à d'autres fins que celle du transport de marchandises ou de personnes, est prohibée.

De plus, une vérification des branchements aux services municipaux pour le bâtiment converti en résidence sera faite par les employés municipaux des travaux publics que le tout soit connectés sur les conduites principales.

Après le délai de 10 jours, si le conteneur est toujours en place, le dossier sera transmis à la Cour municipale d'East Angus pour l'émission de constat.

ADOPTÉE

9.2 Projets du PRAFI – volet Aménagements résilients : Infrastructures et aménagements pour la gestion durable des eaux de pluie et de ruissellement (résolution)

Attendu que lors de la fonte des neiges ou de pluie diluvienne, le ruissellement d'eau provenant des terrains en amont de la ville provoque des dommages aux infrastructures du réseau routier;

Attendu que les citoyens subissent également des dommages à leur propriété;

Attendu que le conseil municipal souhaite l'aménagement d'infrastructures pour canaliser le ruissellement d'eau;

2021-09-427

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) s'inscrivant dans le Plan de protection du territoire face aux inondations adoptées par le gouvernement du Québec le 3 avril 2020;

Le PRAFI vise à prévenir les risques liés aux inondations de manière à renforcer la résilience du Québec face aux impacts des changements climatiques;

Que Monique Polard, directrice générale est nommée responsable au nom de la Ville de Scotstown à remplir et signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Hôtel de Ville : travaux d'aménagement de la cuisine (2^e étage) (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour l'aménagement de la cuisine communautaire à l'Hôtel de Ville;

Considérant la demande d'estimation de l'entreprise Les Frères Morin (Milan) pour le remplacement des armoires et d'un nouveau couvre-plancher

2021-09-428

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent l'estimation des Frères Morin (Milan) pour les travaux suivants :

Changement d'armoire de cuisine et installation d'un nouveau couvre-plancher
Enlever armoire actuelle et disposer des rebuts
Installer les nouvelles armoires de cuisine

Détails

Armoires à 84 po du sol

Ajout d'une nouvelle lingerie près de la fenêtre

Ajout d'un meuble 30 x 30 x 84 pour cacher le réservoir d'eau chaude

Comptoirs

1 îlot de 72 po de large x 48 po de long avec rangement des 2 côtés (un crédit de 1255,00\$ sera appliqué si ne prend pas l'îlot)

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Poignée à 6\$ inclus dans cette soumission ainsi que 10 serrures
Armoire incluse dans le prix

Installation d'un nouveau couvre-plancher en vinyle collé par-dessus le plancher existant

Détails

Planchette de vinyle grade commercial @ 3\$ / pi²

Colle incluse

Les travaux de plomberie seront à la responsabilité du client ainsi que leurs frais

Un acompte de 25% sera exigé avant le début des travaux, 50% lorsque la moitié des travaux sera effectué et le dernier 25% à la fin de ceux-ci.

Prix : 16 555,25 \$

TPS : 827,76 \$

TVQ : 1 651,39 \$

Total : 19 034,40 \$

ADOPTÉE

10.2 Chaumière : frais d'électricien pour l'installation d'une lanterne (résolution)

Considérant la demande adressée au conseil municipal par le comité Cœur Villageois pour l'installation d'une lanterne au bâtiment désignée comme la « Chaumière » au Parc Walter-MacKenzie et que la ville paie les frais d'électricien;

2021-09-429

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la demande de payer les frais d'électricien pour l'installation d'une lanterne fournie par le comité Cœur Villageois.

Que le conseil municipal avise le comité Cœur Villageois que ce soit les derniers frais payés par la ville pour la construction et l'aménagement de ce bâtiment.

ADOPTÉE

10.3 Date de la tenue de l'Halloween 2021 (résolution)

2021-09-430

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown avance la date de la tenue de l'Halloween sur son territoire pour la collecte des friandises par les enfants le tout avec l'accord du comité des Loisirs Hampden-Scotstown.

La date fixée est le samedi 30 octobre 2021.

Le Service incendie circulera dans les rues de Scotstown pour le service sécuritaire dans le cadre de cette activité.

ADOPTÉE

10.4 Affichage pour entretien patinoire – Saison 2021-2022 (résolution)

2021-09-431

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande une offre de services pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2021-2022 avec les spécifications suivantes :

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

La Ville de Scotstown est à la recherche d'une personne pour l'entretien de la patinoire pour la saison d'hiver 2021-2022. Ce poste est sous la supervision de la directrice générale de la Ville de Scotstown.

Description de tâches

- Préparer et entretenir la patinoire approximativement du 12 décembre 2021 au 12 mars 2022 ou selon les conditions climatiques : ouverture, déneigement, arrosage, réparations mineures, etc.;
- Entretien mineur des équipements : souffleuse, pelles, etc.

La patinoire sera fermée le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Note : Selon la disponibilité de l'employé aux travaux publics, celui-ci pourra collaborer au montage des bandes de patinoire et à la fabrication de la 1^{re} glace.

Exigences : Être âgé de 18 ans et plus (un atout) // Faire preuve de respect et de discrétion dans l'exercice de ses fonctions // Démontrer un sens des responsabilités et de l'organisation // Être ponctuel // Démontrer une capacité de travailler en collaboration avec d'autres personnes // Responsable, honnête, mature et disponible // Aucun casier judiciaire // Détenir un cours de premiers soins serait un atout.

Durée de l'emploi : Entre 10 et 13 semaines selon les conditions climatiques – Horaire variable : 30 à 35 heures par semaine sur 7 jours.

Offre de services : Vous devez faire parvenir votre offre de services indiquant clairement le montant avec des spécifications s'il y a lieu.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de services au bureau municipal avant le 23 octobre 2021 à 12 h (midi).

La Ville de Scotstown ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services qui lui auront été remises et se réserve le droit d'annuler cette offre de services si une erreur est découverte avant l'obtention du contrat.

ADOPTÉE

10.5 Piste de ski de fond – Saison 2021-2022

10.5.1 Demande d'autorisation à la MRC du Haut-Saint-François (résolution)

Considérant que le conseil municipal souhaite offrir une activité hivernale aux citoyens de Scotstown;

2021-09-432

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande l'autorisation à la MRC du Haut-Saint-François pour l'aménagement et l'entretien d'une piste de ski de fond sur la piste cyclable du Marécage des Scots pour la saison hivernale 2021-2022.

Sur l'acceptation de la MRC du Haut-Saint-François, une offre de services sera diffusée pour l'aménagement et l'entretien de la piste de ski avec deux options de longueur, soit 4,4 km et 6,3 km.

ADOPTÉE

Demande au comité Loisirs Hampden-Scotstown visant la demande d'aide financière pour l'aménagement et l'entretien d'une piste de ski de fond

Considérant que le projet d'aménagement et d'entretien d'une piste de ski fond l'an dernier a été très apprécié par les citoyens, les classes de l'école primaire Saint-Paul de Scotstown et les touristes;

Considérant que plusieurs citoyens souhaitent avoir encore une piste de ski de fond et raquette pour la saison 2021-2022;

2021-09-433

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown demande au comité Loisirs Hampden-Scotstown qu'il puissent trouver du financement par des projets d'aide financière pour les frais d'aménagement et d'entretien de la piste de ski de fond pour la saison 2021-2022.

ADOPTÉE

Demande à la Municipalité du Canton de Hampden de participer financièrement au projet d'aménagement et d'entretien de la piste de ski de fond pour la saison 2021-2022

Considérant le projet d'aménagement et d'entretien d'une piste de ski fond l'an dernier qui a été très apprécié par les citoyens, les classes de l'école primaire Saint-Paul de Scotstown et les touristes;

Considérant que plusieurs citoyens souhaitent avoir encore une piste de ski de fond et raquette pour la saison 2021-2022;

Considérant qu'une piste de ski de fond favorise la pratique d'activité sportive en saison hivernale qui est un atout considérable pour des saines habitudes de vie;

Considérant que la Ville de Scotstown demande une offre de services pour l'aménagement et l'entretien de la piste de ski de fond et de raquette sur la piste cyclable du Marécage des Scots pour la date limite du 23 octobre 2021 pour deux options, soit 4,4 km ou 6,3 km;

2021-09-434

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown demande à la Municipalité du Canton de Hampden de participer financièrement aux coûts d'aménagement et d'entretien de la piste de ski de fond pour la saison 2021-2022.

ADOPTÉE

10.5.2 Affichage pour entretien piste de ski de fond (résolution)

Considérant que le projet d'aménagement et d'entretien d'une piste de ski fond l'an dernier a été très apprécié par les citoyens, les classes de l'école primaire Saint-Paul de Scotstown et les touristes;

Considérant que plusieurs citoyens souhaitent avoir encore une piste de ski de fond et raquette pour la saison 2021-2022;

2021-09-435

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal diffuse une offre de services pour l'aménagement et l'entretien d'une piste de ski de fond et de raquette selon les spécifications suivantes :

La Ville de Scotstown diffuse une offre de services

FORMULAIRE D'OFFRE DE SERVICES CONTRAT D'AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UNE PISTE DE SKI DE FOND ET RAQUETTE SUR LA PISTE CYCLABLE DU MARÉCAGE DES SCOTS À PARTIR DU PARC WALTER-MACKENZIE, SCOTSTOWN

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

1. Les personnes intéressées doivent remettre leur offre au plus tard le 23 octobre 2021 à 12 h (midi) par écrit et transmettre le tout par courrier au bureau municipal à l'adresse suivante : Ville de Scotstown, 101 chemin Victoria Ouest, Scotstown (QC) J0B 3B0, ou par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca ou par télécopieur : 819-560-8434.

Un contrat sera signé entre la personne ayant obtenu le contrat et la Ville de Scotstown. La durée du contrat est d'une durée de 15 semaines débutant à partir de la première neige et se terminant le 31 mars 2022.

Les frais de ce contrat doivent être indiqués clairement. Le montant sera payé en deux (2) versements égaux, soit 50 % à la signature du contrat et le versement final de 50 % à la fin du contrat. Les paiements seront faits par chèque.

2. Demande pour deux (2) options :
 - 2.1 **Option 1 :** Longueur : Approximative de 4,4 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'à la halte du Log Hauler.
 - 2.2 **Option 2 :** Longueur : Approximative de 6,3 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'au chemin Franceville (Hampden).1

3. Les obligations du contractuel :
 - a) Fournir les équipements, carburant et toutes pièces d'entretien des équipements utilisés;
 - b) Maintenir ses équipements en bon état;
 - c) Procéder au passage du traceur 1 fois par semaine et après une accumulation de neige laissant une épaisseur de 5 cm et plus;
 - d) Le sentier doit être entretenu sur une largeur nécessaire pour avoir l'espace nécessaire du tracé d'une piste de ski de fond et le sentier pour la pratique de la raquette;
 - e) Toutes branches et tous obstacles devront être enlevés et mis sur le côté de la piste cyclable;
 - f) Dans les descentes, l'aménagement du sentier doit permettre au skieur de négocier aisément les virages. Le cas échéant, il faudra prévoir un plus grand rayon de courbure, une visibilité accrue et un espace de dégagement supplémentaire lui permettant de manœuvrer ou de s'arrêter;
 - g) Lors de l'entretien, le contractuel devra prendre les précautions nécessaires pour éviter de nuire à toutes personnes qu'il pourrait rencontrer sur le parcours du sentier;
 - h) En cas de réchauffement des conditions climatiques provoquant une période de dégel temporaire ou de pluie au cœur de l'hiver, le responsable de l'entretien de la piste devra s'abstenir de passer sur la piste pour éviter des dommages et s'engage à aviser le responsable des Loisirs Hampden-Scotstown. L'entretien devra être repris après entente avec le responsable des Loisirs Hampden-Scotstown;

4. Profil de qualification et conditions :

Une expérience de travail pertinente est un atout;

Permis de conduite valide : classe « Véhicule de promenade » minimum;

Si un véhicule muni d'un moteur est utilisé (motoneige, véhicule hors route, etc.), le véhicule devra être immatriculé et remettre une copie;

- Toujours s'assurer que toutes les barrières sont barrées et de laisser la passerelle au-dessus de la rivière ouverte.
- Aviser le responsable des Loisirs Hampden-Scotstown de tout problème empêchant l'ouverture, le passage, les dommages.

La Ville de Scotstown ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services qui lui auront été remises et se réserve le droit d'annuler cette offre de services si une erreur est découverte avant l'obtention du contrat.

ADOPTÉE

10.6 Hampden : Demande de soutien financier pour projet (résolution)

Considérant la réception d'une demande financière par la Municipalité du Canton de Hampden afin d'obtenir une contribution de la Ville de Scotstown dans le cadre projet soumis pour l'achat d'un chapiteau, tables de pique-nique et bancs;

2021-09-436

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des informations supplémentaires soient demandées sur le projet déposé et les assurances et la responsabilité concernant un chapiteau géré par un organisme municipal.

ADOPTÉE

10.7 Cuisines collectives Haut-St-François - Lettre d'appui à la phase 2 du projet « Cuisinons le HSF » (résolution)

Considérant que l'organisme Cuisines collectives du Haut-Saint-François veut soumettre une demande d'aide financière visant le réaménagement de la cuisine à l'Hôtel de Ville et s'informe pour savoir si le conseil municipal veut participer financièrement;

Considérant que la Ville de Scotstown a obtenu une aide financière pour replacer certains mobiliers de la cuisine tel que armoires et le couvre-plancher de la cuisine de l'Hôtel de Ville;

Considérant que l'aide financière obtenue n'est pas suffisante pour effectuer le remplacement de plomberie, chauffe-eau et autres équipements de la cuisine;

2021-09-437

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande à l'organisme Cuisines collectives du Haut-Saint-François s'ils souhaitent participer financièrement au projet de réaménagement de la cuisine à l'Hôtel de Ville débuté pour certains équipements et travaux de plomberie, remplacement de chauffe-eau, remplacement des hottes, etc.

ADOPTÉE

11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia

11.1 Isolation d'une partie de la caserne incendie (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a demandé des estimations auprès de deux entreprises pour des travaux d'isolation d'une partie de l'entretail de la caserne, soit :

Isolation Weedon (Weedon) : 1 471,68 \$ taxes incluses;

Isolation Isabel (Lac Mégantic) : 579,47 \$ taxes incluses.

2021-09-438

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'estimation d'Isolation Isabel au montant de 579,41 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

11.2 Compteurs d'eau : commerces, industries, institutions (résolution)

Ce dossier est reporté à une séance subséquente.

11.3 Frais discrétionnaires pour transmission de document de la cour municipale aux contrevenants (résolution)

Considérant que selon la Loi sur les compétences municipales, une municipalité locale a le pouvoir d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population, selon la Loi sur les cités et villes, article 85;

Considérant qu'une municipalité peut adopter des règlements sur l'environnement, la salubrité, la sécurité et les nuisances, en plus des règlements d'urbanisme afin de définir ce qui est insalubre et qui constitue une nuisance ou présente un risque en matière de sécurité;

Considérant qu'elle peut par conséquent faire supprimer toutes nuisances et imposer des amendes aux personnes qui les créent ou refusent de les supprimer;

Considérant que ces règlements permettent à une municipalité d'édicter des normes de comportement en société et constituent des mesures de protection des intérêts collectifs et de l'ordre public;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Scotstown veut maintenir le bon ordre et la sécurité sur son territoire;

2021-09-439

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'envoi d'avertissement par courrier recommandé à toutes personnes physiques et morales qui contreviennent aux règlements municipaux;

Que les services d'un huissier sont autorisés si nécessaire pour remettre directement des documents juridiques à des personnes physiques et/ morales, exécuter des décisions de justice et/ou constater officiellement certaines situations.

ADOPTÉE

11.4 Mot de la directrice générale

La directrice générale indique que le mandat des élus débuté lors des élections générales municipales de novembre 2017 se termine dans les prochaines semaines et tient à remercier chacun des élus pour ces quatre années d'avoir pu travailler avec eux.

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Aucune question n'a été reçue.

13. Levée de la séance (résolution)

2021-09-440

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 21 h.

ADOPTÉE

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Sylvie Dubé, mairesse

Monique Polard, directrice générale